e.Licences

Fiche signalétique

Date: 27/08/2025

Autorisation d'exercer aux fabricants artisanaux, aux dépôts et aux revendeurs du domaine de l'alimentation animale

Informations détaillées		
Nature	Autorisation	
Туре	Professionnel	
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)	
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques	
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien	
Formes juridique	Toutes les formes	
Nature de l'Actionnariat	Mixte	
Capital imposé (FCFA)	Non applicable	
Délai de délivrance	60	
Frais administratif (FCFA)	75000	
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable	
Périodicité de renouvellement	1 an	
Renouvellement soumis à inspection	Oui	
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	60	
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	75000	
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable	
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui	
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable	

Contact de l'autorité émettrice		
Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	
Structure	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)	
Autorité émettrice	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)	
Situation géographique	Cocody-riviera m'badon	
Tél.Fixe	+225 05 75 85 56 26	
Adresse Mail	dnagep.ci@gmail.com	
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci	

Pièces à fournir

- 1. demande adréssée au directeur en charge de l'alimentation animele, precisant la gamme des produits pour lesquelles l'autorisation est requise,
- 2. un dossier comportant les renseignements concernant le gerant de l'entreprise et le responsable technique notamment, le gerant (CNI, Certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire) responsable technique (une CNI, certificat de visite et contre visite, radio pulmonaire, un diplome ou une attestation de formation dans le domainede l'alimentation animale)
- 3. une copie du registre de commerce, pour le premiere demande ou si l'activité est modifiée
- 4. une fiche technique qui,
- ---- indique le nature de l'activité exercée,
- ----- presente l'entreprise (plan detailleé des locaux du lieu d'exercice de l'activité)
- ----- indique l'adresse et le numero de telephone de l'entreprise mère
- ----- mentionne les capacités de production journaliere et ou annuelle et de stockage prevu (pour les fabricant)
- 5. les dossiers medicaux des employés, certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire (chaque année)
- 6. une quittance de versement des frais relatifs au dossier de demande

Pénalités	
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable

Pénalités		
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable	

Documents à télécharger